MAIRIE DE BAX
31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2008

OBJET : Création des postes d'adjoints.

L'an deux mille huit et le 14 mars à 18H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme CAMPERGUE Nathalie, Mme GATZLER Catherine, M. AMESTOY Pierre, M. GUITON Nicolas, M. ROSELLO José, SEPOLD Alex,.

EXCUSES : Mme HANNINGER Ursula qui a donné pouvoir à M. SEPOLD Alex pour voter en son nom

Madame BATAILHOU-VILLET Evelyne a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Bax, un effectif maximum de 2 adjoints.

M. le maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de 2 postes d' adjoints au maire .

RECU LE :
17 MARS 2008
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 17/03/2008

Le Maire, P.BEDEL

MAIRIE de BAX
31 (Haute-Garonne)